

Échange d'informations avec les associations cantonales

Au cours d'un séminaire qui a eu lieu à Berne mi-septembre, l'Association des Communes Suisses a discuté différentes questions communales avec des représentants des organisations communales cantonales. Tant l'organisation faîtière nationale que les organisations cantonales souhaitent intensifier les contacts et les échanges d'informations.

Quelque 40 représentants communaux de 13 cantons ont pris part au séminaire de Berne. Le programme prévoyait des informations au sujet de projets importants, un échange d'informations réciproque et un compte-rendu concernant les affaires courantes de l'Association des Communes Suisses. Les participants ont en principe souligné leur désir d'un échange d'informations accru tant entre eux qu'avec l'Association des Communes Suisses en tant que représentation nationale des communes. C'est ainsi qu'il est question d'organiser régulièrement des rencontres et d'intensifier les échanges d'informations, le cas échéant par l'intermédiaire d'une plate-forme numérique.

Projet de territoire Suisses, MCH2 et harmonisation des registres

Au cours de la réunion qui s'est déroulée à Berne, les représentants communaux ont été informés au sujet de l'avancement de trois projets nationaux importants: Gerhard Schmied, directeur de la ROD société fiduciaire, a tenu un exposé sur le modèle de comptabilité harmonisée, le MCH2, Thomas Alabor de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a présenté un rapport sur l'avancement de la concrétisation de l'harmonisation des registres et Pierre-Alain Rumley, directeur de l'Office fédéral du développement territorial, a fait état de l'avancement du projet de territoire Suisse. Selon Gerhard Schmied, qui est également membre du groupe de travail pour le projet de réforme MCH2, le développement de la comptabilité dans le secteur du droit privé et du droit public d'une part, et la réforme du modèle

comptable de la Confédération, d'autre part, ont été le moteur du remaniement du MCH2. La Conférence suisse des directeurs des finances (CDF) a par conséquent confié à un groupe de travail tripartite, il y a six ans, la mission d'élaborer un MCH2 et un manuel. A la fin du mois de janvier 2008, la CDF a approuvé un manuel – sous forme de recommandation – à l'intention des cantons et des communes.

Les principaux objectifs du projet ambitieux, ainsi que l'a expliqué Gerhard Schmied, ont été d'obtenir d'une part une harmonisation de la comptabilité entre les cantons et les communes, d'autre part de s'inspirer des directives IPSAS. Le nouveau modèle, qui est constitué pour l'essentiel de 20 recommandations, se solde surtout par une orientation accrue à l'économie privée. Le MCH2 recommande l'introduction de nouvelles définitions courantes dans l'économie privée telles que le bilan et le compte de profits et pertes et un nouveau plan comptable. D'autres nouveautés importantes sont une nouvelle évaluation du patrimoine financier ainsi que la nouvelle évaluation facultative du patrimoine administratif, fort contestée lors de l'élaboration.

Harmonisation des registres en phase de mise en œuvre

Le projet d'harmonisation des registres complexe est en pleine phase de mise en œuvre à l'Office fédéral de la statistique, dans les cantons et les communes. L'objectif du projet, ainsi que l'a précisé Thomas Alabor, consiste en une uniformisation des contenus et de la gestion des registres des habitants,

l'utilisation d'identificateurs communs et allant au-delà du registre et un échange électronique sûr des données. Pour les communes, dans la pratique, il s'agit d'harmoniser les caractéristiques existantes selon le catalogue des caractéristiques, de réaliser le raccordement à la plate-forme «sedex», d'introduire et de tenir à jour le numéro d'assuré AVS, de consolider le registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL), d'harmoniser les identificateurs des bâtiments et des logements (EGID/EWID) et d'attribuer le type de ménage ainsi qu'éventuellement de nouveaux numéros d'habitation. Thomas Alabor a qualifié mi-septembre le niveau d'information des communes de généralement bon. Il existe des lacunes au niveau de l'information dans le secteur du numéro d'assuré. La situation est différente en ce qui concerne l'organisation du projet. La nécessité d'agir est encore plus importante dans le domaine des finances; dans tout juste 60% des communes, aucun moyen n'a encore été libéré pour la mise en œuvre de l'harmonisation des registres.

Pierre-Alain Rumley a présenté les grandes lignes du projet de territoire Suisse, qui définit les conditions générales pour le futur développement territorial de la Suisse. Le projet de territoire Suisse est une stratégie globale du développement territorial, développement auquel ce ne sont pas seulement les décisions de la Confédération en matière de développement du territoire, mais également celles des cantons et des communes qui devraient s'orienter.

Steff Schneider